

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/49

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 11 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme NETO - ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés: Mme COUDERC - Mme MESSERLI - M. GEYRES.

Objet : Réhabilitation des aires de jeux pour enfants

La commune de Vic-Fezensac dispose d'aires de jeux qui ont été installées dans les années 2000. Bien qu'entretenues régulièrement, elles méritent d'être renouvelées et repensées au regard de leur vétusté et afin de proposer des jeux accessibles aux enfants en situation de handicap (PMR) tout en répondant aux normes et besoins actuels.

De plus, cette demande émane aussi des familles et des professionnels (assistantes maternelles, notamment) du territoire qui, dans le cadre du renouvellement de la CTG, ont exprimé leur volonté de voir renouveler et diversifier ces équipements avec la mise en place de jeux inclusifs, coopératifs, de cabane et balançoires ou de ponts de singe par exemple.

Dans ce contexte, les demandes d'équipements formulées émanent d'une démarche partenariale en lien avec les familles de Vic-Fezensac (sollicitées via les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire, le questionnaire habitants CTG, les parents du MAC La Casita...) ainsi que les professionnels intervenant dans le cadre de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse (Centre social Vic-Accueil, assistantes maternelles, RPE, agents de la crèche...)

Il est donc important de pouvoir permettre à ces familles de disposer d'aires de jeux adaptées pour les enfants qui leur permettent de jouer et se dépenser en sécurité, à l'ombre des arbres et à proximité des services de la petite-enfance ou de loisirs existants. Cela, dans un souci de mixité sociale et d'âges. Il s'agit aussi de rompre l'isolement tout en permettant aux enfants en situation de handicap de jouer auprès des autres enfants grâce à des jeux adaptés.

L'objectif du projet est de renouveler, en lieu et place, les aires de jeux existantes qui auront été préalablement déposées par les services techniques de la ville et dont le terrassement aura été, le cas échéant, retravaillé :

- l'aire de jeux des Cordeliers : sur la thématique "Toros y musica", qui est attenante au Multi-accueil, au sein d'un jardin ombragé et clôturé pouvant accueillir des jeux pour la petite-enfance davantage ciblés sur la petite-enfance ;

- l'aire de jeux de la salle polyvalente : sur la thématique "marine", en plus de renouveler les équipements existants, l'idée aussi est de proposer l'installation d'une balançoire (qui n'existait pas jusqu'alors sur la commune) ;

- l'aire de jeux du parc du Barry : sur la thématique "Mousquetaires", attenante au Centre social, cette aire se

trouve également dans un jardin public clôturé où les équipements actuels ne sont plus adaptés.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :
Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Équipements	137 571,80 €	CAF32 (40 %)	62 428,72 €
Travaux	18 500,00 €	MSA (10%)	15 607,18 €
		DETR (30%)	46 821,54 €
		Autofinancement (20%)	31 214,36 €
TOTAL	156 071,80 €	TOTAL	156 071,80 €

Le coût de l'opération à financer est chiffré à 156 071,80 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 31 214,36 € HT (20%). Une demande d'aide sera déposée auprès de la CAF du Gers à hauteur de 62 428,72 € (40%). La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 46 821,54 € (30%) ainsi qu'une aide auprès de la MSA à hauteur de 15 607,18 € (10%) dans le cadre de l'appel à projet « grandir en milieu rural 2025 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture du Gers pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à solliciter la CAF et la MSA,
- à signer tout document utile aux demandes de subventions.

Publié le 24 septembre 2025
En Préfecture le 24 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 22 septembre 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO


